

COMMUNIQUÉ**Libérons immédiatement des milliers de consultations de médecine générale en supprimant les « certificats médicaux absurdes »**

Le Collège de la Médecine Générale renouvelle sa campagne « Septembre Violet », un mois de mobilisation pour interpeller et sensibiliser les décideurs publics et l'opinion aux demandes de certificats médicaux sans justification médicale.

Ces certificats absurdes, exigés au quotidien, ne soignent personne. Ils accaparent un temps précieux qui pourrait être consacré aux soins. Ainsi, libérer une consultation inutile par jour auprès de chaque médecin généraliste, c'est libérer facilement et sans surcoût 50 000 consultations sur tout le territoire, soit l'équivalent du nombre quotidien de passages aux urgences en France !

Le Collège de la Médecine Générale soutient les médecins généralistes en proposant :

- **l'alignement** des clubs sportifs non affiliés **sur les règles des fédérations** ;
- **la fin des pratiques illégales dans le secteur des assurances** ;
- **la mise en place de l'auto-déclaration pour arrêts de travail courts et congés enfant malade** ;
- **la définition d'une liste limitative de certificats légaux** : tout autre demande de certificat médical devenant illégal et sanctionnable ;
- **la délégation aux services administratifs** des prescriptions de transport et du renouvellement de soins de nursing.

A l'heure des difficultés d'accès aux soins, rationaliser les demandes permettrait de redonner du temps aux médecins pour soigner. **Ces propositions sont simples, rationnelles, réalistes** ; elles sont pourtant ambitieuses, puisqu'elles concernent un problème récurrent, diagnostiqué dès les années 70, mais qui n'a jamais été traité...

Trois grands types de certificats absurdes identifiés

Sur le site certificats-absurdes.fr, le Collège de la Médecine Générale liste de nombreux certificats absurdes, regroupés en trois grandes catégories.

1. Les certificats du quotidien, hors cadre légal

De nombreux clubs non affiliés à une fédération imposent un certificat pour l'inscription, y compris pour les mineurs : le CMG demande que ces clubs suivent les règles édictées par le comité médical de la fédération française dont ils sont le plus proche. **Dans cette perspective, le CMG a mené une action dédiée en juin 2025, avec une prise de contact auprès de 36 000 clubs.**

2. Les certificats dans le domaine des assurances

Les médecins généralistes restent trop régulièrement confrontés à des demandes abusives (indemnisation dans le cadre d'un prêt emprunteur, annulation voyage, décès, etc.). Le Collège de la Médecine Générale travaille en concertation avec France Assureurs et le Conseil National de l'Ordre des Médecins pour une meilleure application des règles.

3. Les arrêts courts et congés pour enfants malades

Une fièvre, une diarrhée ou un mal de dos impose une consultation dans les 48h... souvent uniquement pour obtenir un « mot du médecin ». Devant l'absurdité d'avoir une consultation en urgence pour justifier des maux non vérifiables, de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Portugal, Québec...) ont autorisé depuis longtemps l'auto-déclaration de 3 à 7 jours, plusieurs fois par an. Cette mesure phare permettrait de réduire les consultations inutiles, les dépenses publiques et privées, de faciliter l'éducation à la santé et d'encourager le retrait temporaire du travail en cas de symptômes infectieux ou douloureux.

Chaque certificat inutile retire du temps médical aux patients. Supprimons-les.

Pour en savoir plus, consultez le site : certificats-absurdes.fr

Contacts presse :

- Nicolas Merlet – ORTUS – nicolasmerlet@ortus-sante.fr – 06 25 79 64 79
- Pr Paul Frappé – Président du Collège de la Médecine Générale – p.frappe@cmg.fr
- Dr Michaël Rochoy – Responsable du groupe de travail "certificats absurdes" du CMG – contact@certificats-absurdes.fr – 06 67 57 67 35

Paris, le 3 septembre 2025